L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 27 DECEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

PERDU, le 18 décembre, un cheval jaune foncé, marqué sur le derrière de l'épaule gauche, D. Bonnecaze à qui le ramènera à Rue E. Walk, Washington avenue et Claiborne. 26 déc—27

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés. 29 nov—1 m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lloyd E. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,972.—Division D. Succession de Mme Carrie W. Wishard a présenté son premier compte d'administration de cette succession et a demandé l'homologation dudit compte et la nomination d'un curateur à la succession de feu Lloyd E. Adams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui y auront droit qu'ils peuvent présenter à dédaire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite demande.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 déc—25 26—3 janv

Succession de Helen C. Farrar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,478—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John T. Farrar, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 déc—24 29—Jan 2

Succession de Frank Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,459.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20déc—20 24 29

Succession de Veuve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,594—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 24 29

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,718 Division E—Hinrichs & Dannemann vs Succession de Jacob Hinrichs—Les créanciers de cette succession sont par les présentes requis de produire leurs titres de créances dûment authentiqués et appuyés de leurs affidavits, soit en personne ou par procuration, au bureau de M. F. Hinrichs et F. Dannemann, insolvables, soit à celui de leur procureur, le soussigné, dans les délais de leurs créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Cyril C. Pelet, notaire, et ex-officio Juge de la Cour civile susdite, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit patrimoine, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit patrimoine soient suspendues ; et que A. B. Phillips, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN Député Greffier.
1er déc.—1, 20—5 jan.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,774.—Division B.—Williams, Pinckard & Co. vs Scott Mcliehee,—Ordre de Cour—Qu'une saisie-gagerie conservatoire, dans le but de prendre en considération la demande pour la vente des biens meubles en cette affaire en 3me lieu adjugés, soit et elle est accordée, dans le but de prendre en considération la demande pour la vente des biens meubles en cette affaire en 3me lieu adjugés, ordonne M. Morgan Gurley, notaire, le MARDI 30me jour de janvier 1891, à 10 heures a.m. en cette ville, No 7 rue du Camp, à la requête de A. M., et que les dits ordonnance soient accordés d'assister à la dite réunion, ainsi que le veut la loi.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—19 23 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,649 Division D.—Ordre de Cour—Que les vœux créanciers. Ordre de Cour.—Que la demande des biens faite par les dits S. et C. Hatshoff soit accordée, et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., pardevant Elie Hy. Gahaud, jr., notaire, à son bureau, No 107 Commercial Place, en cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette cession, de la dite maison hypothéquée et la disposition de leurs biens et pour nommer un syndic ; et il est de plus ordonné que Charles Fermaut, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
19déc—18 20 Jan 10 M

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Vente de Constable.

Miss Peyroux vs Irwin C. Hamilton.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans, Lse—No 10,659.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Honorable Rob. H. Marr, jr. juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lse, dans l'affaire ci-dessus entitulée, No 10,659 du rôle de l'enchère publique, en face de la maison de cour, No 1036 rue Magazine, entre Général Taylor et Auster, dans la 1re Division de cette ville, le SAMEDI 10 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Irwin C Hamilton dans un certain lot de terre et améliorations, dans le Sixième District de cette ville, No 1,150 rue (1) Ulet No 1,150, situé sur la rue Magazine No. borné par les London Walk, Libéral, Le Franco en Nord et New Orléans et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine sur 100 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Libéral.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
11 déc—11 18 26—janv 2 10

FUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreuses essais j'ai parfaitement réussi dans mon Composition *Liquide*, destructeurs infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses œufs le plus rapide.
L'emploi des poudres insecticides est très inefficaces, et ne font, quelquefois que ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout désagrément, il est le better (vrai) et il est d'une puissance irrésistible contre les vermines. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils sur les parties touchés. Il est vendu par M. Cole Orléans, No 40, rue Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.
Pour explications complémentaires, sur le mod d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.
Mon vente de mon *Copyright*, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.
Chacun de mes bouteilles portera ma signature.
13 nov2— DR. C. TESTUT.

L'INDEPENDANCE
BELGE,
Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et contenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

Le seule publication en langue française dont l'étude spéciale est consacrée à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire de tous les événements politiques, artistiques, littéraires, scientifiques, industriel et commercial du monde entier.

Union graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc. —Correspondances spéciales de toutes les capitales, renseignements variés, etc.—Romans feuilletons, feuilletons des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément illustré de mode et de dessins, qui révèle la mot hebdomadaire des nouveautés, chroniques et-ce d'une haute élégance.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois.	Un An.	Deux Mois
15 FRANCS.	30 FRANCS	50 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE

La meilleure journal, le plus répandu et le mieux informé dans tout le continent européen en langue Française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois.	Six Mois.	Un An.	Deux Mois
FR. 15.	FR. 30.	FR. 60.	FR. 90.

EDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles. Paris ou Londres. Le changement d'adresse est de 1 fr. sur le 10 de chaque mois.

Service gratuit de renseignes quelconques à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration.

15 rue Montagne de la Cour, Bruxelles.

On demande de bons agents.
5 sept—15 pc. au lo fin.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 30 DECEMBRE—CLASSE No 600.
Tirage de 4 heures P. M.

63	77	19	36	52	28	37	64	27	12	70

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Un témoignage nous suffira, c'est celui de Mr. J. A. A. BOUSSEAU.
Signé: J. A. BOUSSEAU.
Vu: E. PINCKARD.
Ed. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages républicains ne vont être vus en tout temps dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS
PRECEDENT!
PLUS DE DEUX MILLIONS
DISTRIBUES.

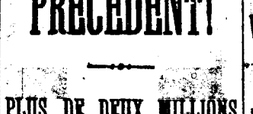

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, reconnue comme faisant partie de la 3e section de la Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire donnée.

Devant continuer jusqu'en 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombreux simples qui ont lieu les autres deux mois, et qui tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Recommandé depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, nouveau acte qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et surveillons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. C. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
E. HALLIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 JANVIER 1891.

GROS LOT:
$300,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000
1,000 Lots de	100,	100,000
2,000 Lots de	50,	100,000
5,000 Lots de	20,	100,000
10,000 Lots de	10,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	300,	30,000
100 Lots de	200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
5,134 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EX-
PRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

par lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les LISTES DE 5 LOTS, qu'on nous enverra.

Adresse à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lse.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les loteries, excepté celle de l'Etat de la Louisiane, la Compagnie d'Express pour expédier à nos correspondants de l'Etat de la Louisiane les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient décidé si Mr. Jos Jones comme Institution d'Etat. Les autorités postales nous ont DEFENDU aujourd'hui 8 février toutes lettres à Mr. DAUPHIN adressées à M. A. Dauphin, et nous ont forcé pour pouvoir les livrer les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées par dessus à tous les agents de localité aprés chaque tirage en numéro voulu, par Express, aussitôt après le tirage.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats Unis, est un contrat irrévocable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, donnant à cette dernière privilèges et garanties tout CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 16 juillet a voté à une majorité des deux tiers pour le renouvellement de la charte de la Loterie pour 25 ans, et le Gouverneur Nicholls a signé le bill le 17 juillet 1890. La Loterie ne peut donc être abolie que par le PEUPLE LUI-MEME, lors de l'élection générale de 1892.

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE
ET RARE
Pour placements sûrs et fructueux.
TRÈS FORTE VENTE
—DU—
BIEN-FONDS
—DANS LE—
Premier et Sixième Districts.
VENTE PARTICULIÈREMENT
ATTRAYANTE
—DE—
Résidence et de Magasins
par le Shérif Civile
COMPENANT:

Une résidence à deux étages. No 29, rue Constance.

Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.

Cottage simple en bois. No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—
Grands et solides magasins
Nos 60, 62 et 64
RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSES A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre
Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,823. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, SAMEDI, 27 décembre 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlot borné par la rue Julie, Remparts (dernièrement Miselle Lands), rue Dryades (dernièrement Urion Walk) et Dryades (dernièrement Phillippe), désigné par le lot No 5 sur un plan déposé en Bureau des Hypothèques, en date du 6 décembre 1890, par A. Pilié, arpenteur, et mesurant 30 pieds de façade sur la rue Julie, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, No 29 rue Constance, entre Julie et Annunciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur frais des acquéreurs.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 déc—15, 22, 29.—Jan 5, 12, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pelican Insurance Company of New-Orleans vs Stephen Hauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,498.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 26 décembre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, No 76 et 78 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et chacunes des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges en servitudes y appartenant ou pouvant en dépendre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Clouet, Peyroux et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 3 février 1885, et mesurant 40 pieds sur lesdites rues Tchoupitoulas et Peyroux, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation entre Louisiana Avenue et Laurel, et portant le No 1 Avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec bains, eau, &c.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 déc—16 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bijouterie, pendules, vitrines, etc.

F. Léon Cousebois vs Raoul Soulay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,477.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus entitulée, No 26,477 du rôle de l'enchère publique, au local ci-après désigné, SAMEDI, 27 décembre 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlot borné par les rues Bourbon, Conti, Dauphine et Bienville, mesurant vingt-un pieds de façade sur la rue Bourbon sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie maison à deux étages, No 219 rue Bourbon, entre Conti et Bienville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 déc—16 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de outre et d'empaignage et autres matériaux, etc.

L. C. Nick vs. son créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,918.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, SAMEDI, 27 décembre 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Erato, Calliopé et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de façade sur la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Calliopé, cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Erato, et cent soixante-sept pieds quatre pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sont des propriétés désertes en septième, huitième, neuvième et dixième lieu, comprenant les grande et magnifiques manufactures de outre et d'empaignage connues comme établissement situé en face de la rue Constance, occupée par la grande maison d'épicerie en gros de MM. Brennan & Castles. Cette propriété de choix est pourvue de tous les conforts modernes et possédant les meilleures eau ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car elle est bien conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épicerie.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des eaux du système de la Cour Civile qu'elles sont actuellement, elles seront toutes munies de toutes les facilités de premier ordre, à des prix élevés, mais elles seront de nature à rapporter un fort intérêt sur les subdiviser en plusieurs magasins étages, afin qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
16déc—16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary F. Schumacer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 29,237. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, No 76 et 78 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'et que le lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castellanos, architecte en date du 3 mai 1882, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et mesurant (mesure anglaise) trente-un pieds onze pouces sur la rue Antoine à la ligne de front, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, très solide et admirablement construit comme numéro 1115 et 1117 rue Magazine, sont haut sept grands appartements bien distribués et bâtiment à deux étages dans le fond, avec toutes commodités.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles, de soixante-et-onze pieds et six lignes.

Etant la même propriété que le défendant se qui par achat de Mme Josephine Roccall, veuve, de Jean Joseph Edouard Octave de Armas, notaire, le 22 mars 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 déc—16 22 29—janv 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bijouterie, pendules, vitrines, etc.

F. Léon Cousebois vs Raoul Soulay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,477.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus entitulée, No 26,477 du rôle de l'enchère publique, au local ci-après désigné, SAMEDI, 27 décembre 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlot borné par les rues Bourbon, Conti, Dauphine et Bienville, mesurant vingt-un pieds de façade sur la rue Bourbon sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, No 219 rue Bourbon, entre Conti et Bienville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 déc—16 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de outre et d'empaignage et autres matériaux, etc.

L. C. Nick vs. son créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,918.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, SAMEDI, 27 décembre 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Erato, Calliopé et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de façade sur la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Calliopé, cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Erato, et cent soixante-sept pieds quatre pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sont des propriétés désertes en septième, huitième, neuvième et dixième lieu, comprenant les grande et magnifiques manufactures de outre et d'empaignage connues comme établissement situé en face de la rue Constance, occupée par la grande maison d'épicerie en gros de MM. Brennan & Castles. Cette propriété de choix est pourvue de tous les conforts modernes et possédant les meilleures eau ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car elle est bien conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épicerie.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des eaux du système de la Cour Civile qu'elles sont actuellement, elles seront toutes munies de toutes les facilités de premier ordre, à des prix élevés, mais elles seront de nature à rapporter un fort intérêt sur les subdiviser en plusieurs magasins étages, afin qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
16déc—16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary F. Schumacer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 29,237. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, No 76 et 78 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'et que le lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castellanos, architecte en date du 3 mai 1882, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et mesurant (mesure anglaise) trente-un pieds onze pouces sur la rue Antoine à la ligne de front, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, très solide et admirablement construit comme numéro 1115 et 1117 rue Magazine, sont haut sept grands appartements bien distribués et bâtiment à deux étages dans le fond, avec toutes commodités.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles, de soixante-et-onze pieds et six lignes.

Etant la même propriété que le défendant se qui par achat de Mme Josephine Roccall, veuve, de Jean Joseph Edouard Octave de Armas, notaire, le 22 mars 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 déc—16 22 29—janv 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Sixième District.

Mutual Building and Homestead Association vs Martin Ernst et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus entitulée, No 31,443 du rôle de l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, Nos 76 et 78 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, ayant front sur la rue Tonnelier, entre les rues Bourgogne et Romparts, mesurant trente pieds de façade sur Tonnelier, sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que feu Jules Soudain acheté de Mlle Julie Soudain, par acte de vente devant Me Pellet, notaire, le 12me jour de septembre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—Jan—5 10

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; E. F. Dieimann, Vice-Président; Ernest Fraga, Secrétaire.

BUREAUX:
No 194 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA VENTE DE LA SAISON.

Vêtements confectionnés pour hommes et jeunes gens.

Vêtements. Vêtements. Vêtements.

Vente importante par le shérif civil de tout le contenu et de l'installation du magasin

Nos 70 et 72 rue de la Commune, actuellement occupés par MM. Cohn & Fuhlenaar.

Marchandise en gros de vêtements confectionnés, contenu se composant d'un lot considérable de vêtements tout faits, pantalons, paletots, gilets; aussi, draperie, fournitures, jolie qualités et de description élégante d'usage. Le tout étant un fonds bien assorti de ce genre d'affaires.

Une occasion excellente pour les marchands de renouveler leurs fonds.

Aussi, installations et meubles de bureaux, etc.

Dans l'affaire de Celina Lusard vs. Celia & Feibleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,498.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 26 décembre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, Nos 76 et 78 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le fonds de marchandises, les installations, etc., des deux dites bâtisses comprenant les dépendances contenu susdite, dont drape épaisse, draperie, fournitures de toutes sortes, etc., le tout conformément à un inventaire ci-après.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27déc—27 31 janS 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Marie Henriette Franz et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,181.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus entitulée, No 31,181 du rôle de l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, No 76 et 78 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, ayant front sur la rue Tonnelier, entre les rues Bourgogne et Remparts, mesurant trente pieds de façade sur Tonnelier, sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que feu Jules Soudain acheté de Mlle Julie Soudain, par acte de vente devant Me Pellet, notaire, le 12me jour de septembre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—Jan—5 10

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT
QUI S'OFFRE
AUX CAPITALISTES !

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.
Coin des rues Dumaine et Peters.

S'imposant sur toute la Levée.

Vente péremptoire sans limite.

Succession de S. Alexander.

No 19,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs.

Le jugement rendu dans la succession de l'Honorable Thos C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 24 décembre 1890, ordonne l'encan public de la propriété de valeur